

par personne du groupe des 15 à 19 ans (recensement de 1961), moins les subventions que le gouvernement fédéral a déjà versées pour les dépenses en immobilisations, en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle.

3. Le ministère entend continuer à verser des subventions d'après la formule exposée ci-dessus, et, aussi, à consentir des prêts aux provinces qui voudraient s'en servir pour construire ou acheter des immeubles pour dispenser des cours de formation professionnelle aux adultes. On pourra inclure, dans le coût des cours de formation professionnelle achetés par le ministère, la juste part de l'amortissement du principal et de l'intérêt sur ces prêts.

4. Oui, quelques études ont été faites.

5. Les prévisions budgétaires n'ont pas encore été approuvées.

6. Chaque province présente des demandes de paiement pour ses dépenses. Voici les subventions en immobilisations que le gouvernement fédéral a versées:

Province	Année	Année
	financière	financière
	1965-1966	1966-1967
	\$	\$
Terre-Neuve	327,381	192,056
Île-du-Prince-Édouard	66,994	17,948
Nouvelle-Écosse	547,101	2,337,672
Nouveau-Brunswick	303,496	768,317
Québec	42,125,972	50,083,409
Ontario	31,397,733	44,289,911
Manitoba	1,571,205	5,287,979
Saskatchewan	995,673	4,152,789
Alberta	11,282,807	16,649,175
Colombie-		
Britannique	15,278,400	12,180,356
Yukon	192,784	96,758
T. du Nord-Ouest	—	—
	\$104,089,546	\$136,056,370

[Traduction]

LE POSTE DE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Question N° 481—**M. Crouse**:

1. A-t-on annoncé, par la voie des journaux ou d'un autre organe de diffusion, le poste de président de la Commission canadienne des transports?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quelles qualités requises y mentionnait-on, b) combien de demandes a-t-on reçues, c) quel fut le résultat de l'étude de ces demandes, d) si aucune annonce n'a paru, invitant les gens à présenter leur demande, de quelle façon a-t-on comblé le poste?

3. Le candidat choisi a-t-il participé à l'établissement de ladite Commission?

4. Le ministre des Transports, en vue de la nomination, a-t-il examiné la liste des postulants ou de quelque autre façon participé au choix définitif?

[M. Munro.]

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Non.

2. a), b) et c) Ne s'applique pas. d) Le président a été nommé par le gouverneur en conseil conformément à la loi nationale sur les transports, Statuts du Canada, 1966-1967, chapitre 69.

3. Ne s'applique pas car la Commission a été établie par une loi du Parlement.

4. Ne s'applique pas vu la réponse donnée à 2 d) ci-dessus.

L'ÉTUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS

Question N° 483—**M. McIntosh**:

1. Au sujet de la déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants, consignée à la page 2463 du *hansard* du 25 septembre 1967, celui-ci a-t-il l'intention de donner à la Commission canadienne des pensions (qui fait l'objet de l'enquête de la Commission Woods) l'occasion d'étudier les dispositions du rapport avant qu'il ne soit déposé à la Chambre des communes?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) cette mesure permettra-t-elle à la Commission canadienne des pensions d'exercer son droit d'opposition aux dispositions de ce rapport, b) le ministre songerait-il à confier l'étude anticipée, dont il a parlé le 25 septembre, à des membres de son personnel n'ayant pas de rapport avec la Commission canadienne des pensions?

3. En l'absence du sous-ministre attitré des Affaires des anciens combattants, actuellement en congé, le ministre aurait-il l'obligeance de faire connaître à la Chambre les noms des fonctionnaires de son ministère qu'il a désignés pour effectuer l'étude précitée?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. En ce moment, j'ai l'intention de faire étudier le rapport prochainement par la Commission et le ministère.

2. a) Oui. Je recevrai avec intérêt les commentaires des hauts fonctionnaires, tant de la Commission que du ministère. b) Des membres du personnel qui n'ont aucun lien avec la Commission seront priés d'étudier ce rapport.

3. Je ne sais pas les noms des personnes qui seront priées d'étudier le rapport, mais j'ai l'intention de demander au sous-ministre suppléant et au président de la Commission canadienne des pensions de faire cette étude, et je ne doute pas qu'eux-mêmes demanderont l'aide de membres compétents de leur propre personnel.

L'ENQUÊTE SUR LES OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS

Question n° 487—**M. Schreyer**:

1. Le ministère de la Défense nationale ou quelque autre organisme gouvernemental ont-ils mené une enquête officielle sur les objets volants non identifiés qu'on prétend avoir vus au cours de mai et de juin 1967 dans l'est du Manitoba?